

Département
de la Drôme
Arrondissement
de Valence
Commune
de La Roche de Glun

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

N°07/2023

Nombre de membres présents en exercices :23

Nombres de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 22

Date de la convocation : 6 avril 2023

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Roche de Glun, régulièrement convoqués, salle du Conseil à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel GOUNON, Maire en exercice.

Etaient présents : M. GOUNON Michel, M. STRANGOLINO Patrick, M^{me} FAURE Muriel, M. GIRANTHON Frédéric, M. VALETTE Olivier, M. Serge ZUCHELLO, M^{me} BONHOMME Stéphanie, M. GRANGER Patrick, M. DELHAUME Patrick, M. POUYET Jean-Marc, Monsieur BETTON Richard, M. RIMBERT Charles-Henri, M^{me} GUIBERT Frédérique, M^{me} PROVO Christiane, M. GOURDOL Bruno, M. David MARGIRIER, M^{me} Valérie FAURE.

Absents représentés : M^{me} PLANET Joëlle (pouvoir donné à M. Serge ZUCHELLO), Madame Alexandra BAUSSERON (pouvoir donné à M^{me} Stéphanie BONHOMME), Madame Yolande HUSSON (pouvoir donné à M. Olivier VALETTE), Madame Sandra JULLIEN (pouvoir donné à Monsieur Michel GOUNON), Monsieur Christophe ROMEGOUX (pouvoir donné à M. Frédéric GIRANTHON).

Absent excusé : Madame DUCLAUD Nathalie.

M^{me} BONHOMME Stéphanie est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 23.

OBJET : COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Compte de gestion est établi par le Receveur qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Il retrace les recettes et dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif.

Considérant que les opérations sont régulières et concordantes avec les écritures du Compte Administratif, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2022 au budget principal de la Commune de la Roche de Glun.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- 1) **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) **STATUE** sur la comptabilité des valeurs inactives.
- 4) **ET DECLARE** que les états de consommation des crédits et de réalisation des opérations budgétaires figurant au Compte de Gestion du budget principal de la Commune de la Roche de Glun dressés pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Certifié exécutoire par Le Maire compte tenu
De sa transmission en préfecture le
Et de sa publication le

Le Maire,
Michel GOUNON

